

NOUVEL INVESTISSEMENT DANS L'ARCTIQUE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé à la Chambre des communes, le 4 février, l'investissement par le Gouvernement fédéral de 13.5 millions de dollars supplémentaires dans la société *Panarctic Oils Limited*, afin d'y maintenir à 45 pour cent la part actuellement détenue par l'État dans l'entreprise.

Panarctic Oils, un consortium de vingt entreprises dont 70 pour cent des actionnaires sont canadiens, a été créée en 1967 en vue de faire exécuter des travaux d'exploration pétrolière dans les îles de l'Arctique canadien. Le premier puits, qui a été foré en 1969 dans l'île Melville, a révélé la présence d'un riche gisement de gaz.

Selon M. Chrétien, le fait que la *Panarctic* appartienne en majorité à des Canadiens, qui en ont aussi largement le contrôle, et détiennent une part prépondérante des titres de pétrole et de gaz dans les îles de l'Arctique, a eu pour effet de confirmer les droits du Canada sur ces îles et de prévenir toute entreprise susceptible de compromettre la souveraineté du pays sur la région.

Lors de la constitution en société de la *Panarctic Oils*, le Gouvernement a fourni neuf millions de dollars en contrepartie de la mise de fonds de onze millions d'un consortium formé de quelques-unes des plus importantes sociétés pétrolières et minières du Canada. En retour de cette participation, à 45 pour cent dans la première étape du programme d'exploration au coût de vingt millions de dollars de la *Panarctic Oils*, le peuple canadien, par l'intermédiaire du Gouvernement fédéral, détient 45 pour cent des actions ordinaires et 45 pour cent des actions privilégiées.

Cette dernière a fait savoir, l'automne dernier, qu'il lui faudra dix millions de dollars supplémentaires et annoncera, au printemps, son besoin d'une autre somme de vingt millions. Le Gouvernement fédéral affectera 4.5 millions dans le premier cas et neuf millions dans le deuxième. En retour, il recevra d'autres actions privilégiées et ordinaires, maintenant à 45 pour cent la part de l'État.

PROGRÈS DE LA PANARCTIC

Depuis la création de la *Panarctic Oils* l'industrie internationale du pétrole s'intéresse beaucoup à l'Arctique, surtout depuis la découverte de pétrole à Prudhoe Bay, en Alaska, à 200 milles à l'ouest de la frontière du Yukon. La récente découverte faite par l'*Imperial Oil* à Pointe Atkinson, à 40 milles au nord-est de Tuktoyaktuk, a attiré davantage l'attention sur le Nord canadien. Les sommes affectées annuellement aux travaux d'exploration dans la région étaient de 30 millions en 1968, et l'on prévoit qu'elles atteindront 75 millions en 1975.

M. Chrétien a déclaré à la Chambre que, au moment de la création de la *Panarctic Oils*, les droits sur le pétrole et le gaz dans l'Arctique canadien étaient évalués à moins d'un dollar l'acre. Cette valeur est maintenant passée à dix dollars ou plus

pour la même étendue. Le ministre a cependant signalé que, même si elle a trouvé un riche gisement de gaz, la *Panarctic Oils* restera classée comme une entreprise à grands risques, tant que d'importantes découvertes de pétrole n'auront pas été réalisées.

La société est en train de forer son quatrième puits dans une grande formation géologique prometteuse, le Hoodoo Dome, dans le sud de l'île Ellef Ringnes. Elle devra forer quinze autres puits pour remplir ses obligations et acquérir 80 pour cent des étendues couvertes par ses permis d'exploration pétrolière et gazière. La *Panarctic Oils* projette d'exécuter la majeure partie de ce programme et a donc besoin des sommes additionnelles mentionnées plus haut. Une partie du programme de forage sera cependant effectuée à forfait à des conditions avantageuses pour la *Panarctic Oils* et d'autres sociétés qui s'intéressent à l'exploration pétrolière dans l'Arctique.

Le ministre a ajouté que "la mise de fonds du Gouvernement est incontestablement un placement pour l'avenir très prometteur du Nord canadien".

Les géologues estiment que le profond bassin sédimentaire qui se trouve dans les îles de l'Arctique canadien, dans le delta du Mackenzie et dans le plateau continental, contient des gisements dont on pourra extraire jusqu'à cinquante milliards de barils de pétrole, soit plus de 40 pour cent des réserves de pétrole de tous les bassins sédimentaires du Canada, lesquelles sont estimées à 121 milliards de barils.

ACHAT D'APPAREILS À RÉACTION

Le Gouvernement a autorisé le ministère des Approvisionnements et Services à acheter, au nom du ministère de la Défense nationale, quatre appareils de transport à réaction à long rayon d'action *Boeing 707*. Ces appareils remplaceront les *Yukon* turbopropulseurs du Commandement du transport aérien, qui étaient en service dans les Forces canadiennes depuis 1961.

La livraison des 707 sera complétée en mars 1970, et les *Yukon* disparaîtront graduellement du service d'ici mars 1971.

Le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieux a annoncé en septembre dernier que la flotte de *Yukon* serait réduite de douze à quatre appareils, et que des études étaient en cours quant au besoin d'un appareil à réaction à long rayon d'action pour remplacer les quatre *Yukon*.

Outre les rôles que remplissent le *Yukon*, le 707 fournira une capacité de ravitaillement en vol, qui permettra de déployer des avions de chasse et tactiques à court rayon d'action.

Le *Boeing* peut transporter une charge plus lourde et est plus rapide, ce qui, ajouté à son haut degré de fiabilité, permettra de l'utiliser dans une proportion vingt-cinq fois plus grande que le *Yukon*.

Plus de 500 *Boeing 707* sont actuellement en service dans le monde, assurant ainsi une bonne base